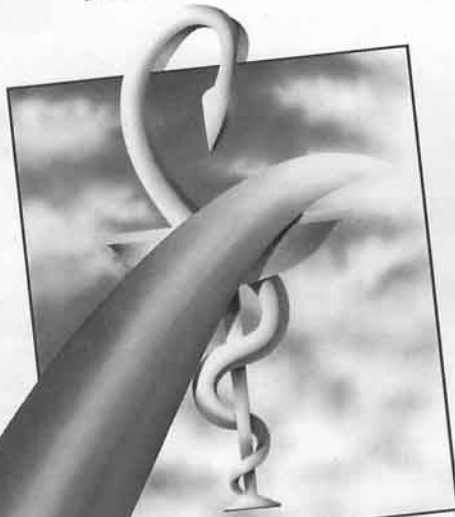


RISQUES INFOS

Bulletin de liaison de l'Association d'information pour la prévention des risques majeurs
9, rue Lesdiguières - 38000 Grenoble - Tél. 76 47 73 73

LE RISQUE CHIMIQUE MAJEUR DANS L'ISÈRE



CONDUITE PRATIQUE EN CAS D'ACCIDENT

Faculté de Médecine et de Pharmacie de Grenoble
Association des Médecins, Pharmaciens et Vétérinaires
Association pour
Risques Majeurs
Conseil Général
de l'Isère
Préfecture
de l'Isère

Le « Mémento sur le risque nucléaire » et la plaquette sur « Le risque chimique majeur dans l'Isère : conduite à tenir en cas d'accident » sont deux documents diffusés par l'Association d'information pour la prévention des risques majeurs.

Le premier fascicule, très précis et pédagogique, rédigé par un spécialiste, Henri de Choudens, s'adresse à tous ceux — élus, journalistes, représentants d'association, etc. — qui ont besoin de parfaire leur culture nucléaire.

Le second, résultat de longs mois de travaux menés au sein d'un collectif de médecins, est destiné aux professions de santé du département.

Ces deux publications s'intègrent dans le cadre de la politique d'information et de communication définie par l'Association, dont c'est la raison d'être. Dans le prolongement de ces premiers travaux, elle atteindra, au fur et à mesure, toutes ses cibles.

Vaste programme !

Noèle ROY
Présidente

ISBN 2-905015-17-9

Mémento du Risque nucléaire

MÉDECINS ET RISQUE NUCLÉAIRE



CONDUITE PRATIQUE
EN CAS D'ACCIDENT

Faculté de Médecine et de Pharmacie
de Grenoble
Association des Médecins, Pharmaciens et Vétérinaires

Mémento du Risque nucléaire

LE MÉMENTO DU RISQUE NUCLÉAIRE

Un fascicule pédagogique pour parfaire « sa culture nucléaire ».

L'accident de Tchernobyl avait révélé un besoin pressant d'information de la part du public ; par ailleurs, l'information en matière nucléaire, comme d'ailleurs, pour tout domaine technique particulier, fait appel à des notions et à un vocabulaire spécifique difficilement compréhensibles par tous.

Expliciter de façon simple le « jargon » de spécialiste n'est pas chose facile mais pourtant absolument nécessaire si l'on ne veut pas donner l'impression au public que le scientifique se retranche derrière un vocabulaire mystérieux pour éviter de s'expliquer.

C'est à ce souci qu'a essayé de répondre le « Mémento du risque nucléaire » rédigé par Henri de Choudens¹. Sans prendre parti pour ou contre le nucléaire, ce qui n'est pas son objectif, cette plaquette essaye simplement de présenter d'une manière accessible, la signification des différents termes que rencontrent inmanquablement toute personne : journaliste, élu, responsable d'association, enseignant, médecin ou simplement lecteur de journaux ou de revues... qui à un moment donné est amené à s'intéresser ou entend parler des problèmes du développement de

l'énergie en France ou dans le monde, donc de la place du nucléaire dans cette production et des questions que cela pose.

Traitant d'abord succinctement des notions générales sur la radioactivité et des actions des rayonnements sur la matière, bases nécessaires pour aller plus loin, ce fascicule donne les notions sur l'action des rayonnements sur les organismes vivants indispensables pour expliciter les unités et les normes. Dans la deuxième partie sont traitées les questions d'accidents (type, gravité...) ; est décrite aussi l'organisation de la sûreté nucléaire en France, l'organisation des secours ; enfin, quelques règles simples de protection en cas d'accident sont données.

Pour la facilité d'emploi, un glossaire permet de retrouver rapidement dans le texte la signification des principaux termes usuels dans le domaine nucléaire alors qu'un répertoire des sigles tente de donner au lecteur la possibilité de se reconnaître dans la jungle des abréviations qui prolifèrent partout et dont le nucléaire, bien entendu, n'a pas été épargné.

L'Association d'information pour la prévention des risques majeurs, consciente de ce besoin du public, a

UNITÉS DE RADIOACTIVITÉ

L'unité qui mesure la radioactivité d'une substance radioactive est le becquerel (Bq). On dit qu'une substance radioactive (une source radioactive) présente une radioactivité (une activité) de 1 becquerel (1 Bq), lorsque dans cette source un noyau se désintègre chaque seconde.

$1 \text{ Bq} = 1 \text{ désintégration par seconde}$.

donc pris en charge la publication de ce fascicule. Celui-ci prend place dans l'éventail des plaquettes déjà diffusées ou en cours d'élaboration par l'association (Médecins et risques nucléaires, Médecins et risques chimiques, Plaquette sur les risques majeurs pour les élus). Ces documents sont un élément de la stratégie d'ensemble élaborée par l'association et constituent un des supports aux actions d'information qu'elle mène. Imprimé dans un premier temps à 2 000 exemplaires et diffusé principalement aux journalistes, élus, industriels, administrations, enseignants, ce premier tirage s'épuise rapidement, il sera donc suivi d'une réédition qui, compte tenu de la demande enregistrée, permettra une plus large diffusion dans le public.

1. Vice-président du bureau de l'association.

PROTECTION CONTRE LA CONTAMINATION

Comment se protège-t-on de la contamination de l'environnement ?

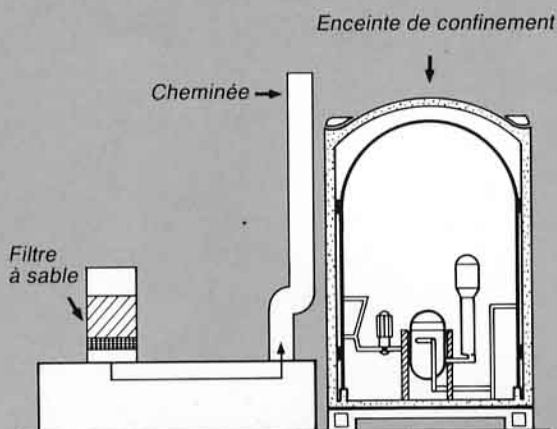


Schéma d'une centrale nucléaire.

— En construisant des installations nucléaires sûres, qui possèdent plusieurs barrières successives s'opposant en cas d'accident au passage d'éléments radioactifs dans l'environnement.

— Si malgré tout il y a émission dans l'environnement de contaminants radioactifs :

Dans un premier temps, se confiner chez soi, c'est-à-dire rester enfermé, tant que le nuage radioactif n'est pas passé.

Ensuite, une partie de la radioactivité véhiculée par l'air s'étant déposée sur le sol, les végétaux, dans l'eau, éviter de consommer des légumes frais, laver fruits et légumes, songer à consommer des eaux en bouteilles. Il faut noter que ces mesures ne sont pas à prendre d'urgence, dès l'annonce d'un accident. Les autorités disposant des appareils de mesures nécessaires au contrôle des aliments, diffuseront à temps les consignes nécessaires quant à la consommation.

RISQUE CHIMIQUE MAJEUR DANS L'ISÈRE

Médecins : conduite pratique en cas d'accident

Après le succès remporté par la plaquette « Médecins et risque nucléaire » (voir encadré), il a été demandé au corps médical de réaliser une plaquette d'information sur le risque chimique majeur destiné aux professionnels de santé, ceux-ci ayant une position clé d'information, de prévention mais aussi d'intervention. Il faut rappeler, en effet, que le risque chimique majeur est au premier plan des risques technologiques de notre région de par le grand nombre de sites industriels (6 % de la chimie lourde) et l'intensité du transport routier de matières dangereuses.

L'Institut universitaire de médecine du travail et d'ergonomie (I.U.M.T.E.) de Grenoble s'est donc chargé de ce projet financé par l'Association d'information sur la prévention des risques majeurs.

L'I.U.M.T.E. fondé il y a plus de 10 ans sous l'impulsion conjointe d'universitaires, de médecins du travail et de représentants de l'industrie, vise une approche globale et cohérente des rapports santé-travail. Ses domaines d'intervention sont l'enseignement, l'information et la documentation, les mesures d'ambiance chimiques et thermiques, l'ergonomie et l'épidémiologie.

Au sein de l'institut, une dynamique

de groupe orchestrée par le docteur Anne Maître s'est mise en place pour rédiger cette plaquette d'information avec la participation du Centre anti-poisons, du SAMU 38, des médecins du travail et généralistes, des pharmaciens et vétérinaires.

Ce document illustré regroupe des informations variées et complémentaires :

- informations générales : situations à risque, mécanismes d'un accident, recommandations à la population,
- effets d'un accident chimique sur l'homme, l'environnement et le monde animal,
- recommandations aux professionnels de santé et conduite à tenir en cas d'accident,
- dosages toxicologiques d'identification possibles.

Un diaporama reprend l'essentiel des informations contenues dans la plaquette et peut servir de support audiovisuel à toute animation.

Enfin, une banque de données toxicologiques sur les produits à risque de l'Isère est en cours d'élaboration au sein de l'I.U.M.T.E. Son objectif est d'apporter une aide à l'intervention en précisant la conduite pratique des différents partenaires en cas d'accident.

MÉDECINS ET RISQUE NUCLÉAIRE

La plaquette « Médecins et risques nucléaires », réalisée par un collectif de spécialistes du risque radiologique, et diffusée en 1988 aux 3 500 médecins et pharmaciens de l'Isère, a obtenu un tel succès qu'elle a connu une diffusion dans d'autres départements. Rappelons, par ailleurs, qu'elle a reçu le prix de la Société française d'énergie nucléaire en 1988.

Son tirage dépasse actuellement les 50 000 exemplaires.

Des demandes de diffusion par l'Agence internationale pour l'Énergie atomique de Vienne (A.I.E.A.), organisme spécialisé de l'O.N.U. dans le contrôle des installations nucléaires, nous sont parvenues.

Des traductions en langue anglaise et en espagnol sont actuellement envisagées.

Divers organismes nationaux (Service central de sûreté des installations nucléaires, Conseil supérieur de la sûreté et de l'information nucléaire, Service de la sécurité civile...) ont été intéressés par cette démarche novatrice dans le domaine de l'information sur les risques industriels.

SAP - 7, chemin de Gordes
38100 Grenoble - Tél. : 76 43 28 64

NORMES :

Exemple de signalisations obligatoires :

Les véhicules transportant des colis « radioactifs » doivent porter à l'arrière et sur les deux faces latérales des panneaux du type ci-dessous :



Transport de châteaux de combustible nucléaire usé (cliché COGEMA).

LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE SURVEILLANCE DES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES

Une année de mise en route

Le 3 février 1989, à l'issue d'un débat public sur le redémarrage du réacteur Super-phénix, le Conseil général de l'Isère a décidé à l'unanimité de doter de moyens financiers la Commission locale d'informations (C.L.I.) de Creys-Malville et d'en faire une Commission départementale de surveillance (C.D.S.). Dans les mois qui ont suivi, le projet s'est précisé et affiné. Il est apparu évident que la compétence de la C.D.S. devait être étendue aux autres installations nucléaires du département : Saint-Alban et, à Grenoble, les réacteurs du C.E.N.G. et de l'I.L.L. Pour ces derniers, aucune structure d'information n'existait.

La C.D.S. est ouverte à tous les membres des C.L.I. de l'Isère (élus, associations, syndicats et administrations). Mais tous ne souhaitent pas participer à ses réunions. Il était donc indispensable de maintenir les C.L.I. qui seront tenues informées, de même que le Conseil général, des résultats des travaux de la C.D.S.

Il a été jugé nécessaire que la Commission s'adjoigne des expert-conseils qui pourront non seulement veiller à la pertinence technique de la formulation des questions posées aux exploitants, aux autorités de sûreté, aux tutelles, mais aussi étudier eux-mêmes certains problèmes soulevés par la Commission.

Pour travailler de façon valable, la Commission devait être reconnue officiellement. Il était donc indispensable que ses demandes d'informations, remarques ou objections soient transmises aux organismes ou autorités concernées, sous le couvert du Conseil général. A ce sujet la réponse en date du 8 mars 1990 de M. Fauroux, ministre de l'Industrie à M. Carignon, président du Conseil général, constitue un élément encourageant puisqu'on y lit : « ... dans le respect des obligations de confidentialité qui pourraient résulter de la préservation du secret technologique ou de la protection des installa-

tions, mes services sont à votre disposition pour répondre à toutes les questions que vous pourriez leur poser. De plus, il m'apparaît nécessaire que les responsables de Creys-Malville et de Saint-Alban remplissent également ce rôle à l'égard de la Commission départementale de surveillance nucléaire. Des directives sont transmises en ce sens à Electricité de France ».

Un programme de travail

Mise en place officiellement le 10 octobre 1989, la C.D.S. est présidée par M. Saugey, conseiller général. Sur propositions d'associations et organisations syndicales, trois experts-conseils ont été nommés. Ce sont MM. Colas, Lemerrier et Scharaguer. Au cours de ses premières réunions la C.D.S. a défini ses méthodes, choisi les problèmes à traiter en priorité (par ex. le vieillissement des réacteurs à eau pressurisée, le contrôle qualité dans l'industrie nucléaire — à propos de la chute d'une grue de chantier à Creys-Malville —, le tritium à l'I.L.L...). Elle a aussi entendu des communications sur des questions d'actualité, comme le fonctionnement en surpuissance du réacteur de l'I.L.L. Sans méconnaître certaines urgences, de l'avis général cette Commission doit être un instrument durable pour une meilleure information des Isérois et pour un peu plus de démocratie dans les choix technologiques « à risques majeurs ». Il était donc indispensable d'établir au départ des bases solides de fonctionnement.

La création de cette commission représente un pas de plus vers une meilleure information des citoyens, but de notre association. Chaque avancée en la matière corrige les errements passés où l'attitude de certains responsables conduisait à penser qu'à leurs yeux, le public n'avait pas à en savoir trop. Sans tomber dans la naïveté, on peut cependant constater qu'en matière de transparence sur le nucléaire la situation s'améliore peu à peu.



BULLETIN D'ADHÉSION A L'ASSOCIATION

Nom Prénom

Raison sociale

Adresse

Code postal Ville

Téléphone

Montant des cotisations incluant l'abonnement à RISQUES INFOS :

Etablissements industriels et commerciaux : 2500 F

Associations ou organisations syndicales : 250 F

Pour les adhésions individuelles, prendre contact ou écrire au directeur de l'Association - tél. 76 47 73 73

Chèque à l'ordre du Trésorier de l'Association d'information pour la prévention des risques majeurs
9, rue Lesdiguières - 38000 GRENOBLE